

Port de Cherbourg, le 7 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Port de Cherbourg : ouverture de la consultation du public pour le projet d'adaptation du port de Cherbourg aux Energies Marines Renouvelables (EMR)

Ports de Normandie ouvre une nouvelle phase de dialogue avec le public à travers l'organisation d'une consultation du public (*anciennement enquête publique*), qui se déroulera du jeudi 8 janvier au mercredi 8 avril 2026, dans le cadre du projet d'adaptation du port de Cherbourg au développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR).

Cette étape réglementaire s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui s'est tenue du 5 juin au 11 juillet 2025 et a permis d'échanger avec les riverains, usagers du port, associations et acteurs du territoire sur les objectifs, les caractéristiques et les enjeux du projet.

UN PROJET STRATEGIQUE POUR L'AVENIR DU PORT ET DU TERRITOIRE

Le projet prévoit la création d'un nouveau quai lourd, baptisé Flamands zéro (FLO), situé en Petite Rade, dans le prolongement du Quai des Flamands existant. D'une longueur de 140 mètres (extensible à 160 m), d'une portance allant jusqu'à 20 tonnes/m² et d'une profondeur de 14,5 mètres, ce quai sera conçu pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'éolien en mer posé et flottant.

En rééquilibrant les capacités quai/foncier, ce projet permettra :

- de maintenir et renforcer la position du port de Cherbourg comme port de référence national pour les EMR ;
- de sécuriser la capacité portuaire française pour l'éolien flottant à l'horizon 2030-2050 ;
- de soutenir le développement économique, industriel et logistique du territoire, tout en contribuant aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

UNE CONSULTATION DU PUBLIC POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER

La consultation du public intervient après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de la Manche. Elle permet à chacun de prendre connaissance du projet dans sa version consolidée et de formuler observations, questions ou avis.

Elle porte notamment sur :

- les caractéristiques techniques du projet et les travaux envisagés (création du quai FLO, déplacement de la digue, dragage) ;

- les enjeux environnementaux, en particulier en matière de biodiversité, de milieux marins et d'usages existants ;
- les enjeux socio-économiques et territoriaux, en termes d'emplois, de filière industrielle et d'attractivité portuaire ;
- les mesures prévues pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts du projet.

Par arrêté préfectoral du 17 décembre 2025, le préfet de la Manche a prescrit une consultation du public parallélisée (*anciennement enquête publique*) d'une durée de trois mois, qui se déroulera :

- 🕒 du jeudi 8 janvier 2026 à 9 h au mercredi 8 avril 2026 à 17 h
- 📍 en mairie de Cherbourg-en-Cotentin et
- 🌐 sur un registre dématérialisé

En parallèle de cette démarche réglementaire, une autre consultation du public sera prochainement organisée sur le projet de construction de fondations gravitaires sur le port de Cherbourg. Ce projet porté par un grand groupe industriel est étroitement lié à l'extension du quai des Flamands 0, les deux projets étant conçus pour fonctionner ensemble.

Accès au dossier de consultation

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment l'étude d'impact, est consultable :

- **Sur support papier**
Mairie de Cherbourg-en-Cotentin – Bureau polyvalent (siège de la consultation)
10, place Napoléon – 50108 Cherbourg-en-Cotentin
Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30
- **Sur un poste informatique** (sur rendez-vous)
Préfecture de la Manche – Saint-Lô
Bureau de l'environnement et de la concertation publique
Du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30
📞 02 33 75 47 80
- **En ligne, sur le registre dématérialisé** :
👉 <https://www.extension-quai-portdecherbourg.fr/>

Temps d'échanges avec le commissaire-enquêteur

Le tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Alain Renouf en qualité de commissaire-enquêteur. Deux réunions publiques sont organisées :

Réunion d'ouverture

- 🕒 Lundi 12 janvier 2026 – 18 h à 20 h
- 📍 Gare maritime transmanche – Salon André-Michel

Réunion de clôture

- 🕒 Mercredi 25 mars 2026 – 18 h à 20 h
- 📍 Gare maritime transmanche – Salon André-Michel

Des permanences auront également lieu en mairie de Cherbourg-en-Cotentin :

- Lundi 19 janvier 2026 : 14 h 30 – 17 h 30
- Vendredi 13 mars 2026 : 9 h – 12 h
- Mercredi 8 avril 2026 : 14 h 30 – 17 h

Comment formuler ses observations ?

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre papier en mairie ;
- adressées par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- déposées sur le registre dématérialisé : <https://www.extension-quai-portdecherbourg.fr/> ;
- envoyées par courriel à :
 extensionquai-portdecherbourg@registre-dematerialise.fr

Les avis des organismes consultés ainsi que les éventuelles informations complémentaires seront rendus publics tout au long de la consultation sur le registre dématérialisé.

ET APRES LA CONSULTATION ?

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an sur le site des services de l'État dans la Manche.

UN PROJET INSCRIT DANS LE TEMPS LONG

À l'issue de la consultation du public et après analyse des contributions, l'autorisation préfectorale est attendue à l'été 2026, pour un démarrage prévisionnel des travaux à l'automne 2026. La fin des travaux est envisagée au premier trimestre 2028, avec la possibilité d'un phasage afin de répondre aux besoins industriels.

UN PROJET FINANCE AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

Le coût global de l'opération est estimé à 30 millions d'euros hors taxes. Le projet est porté par Ports de Normandie, avec le soutien de ses partenaires institutionnels. Il s'inscrit dans une logique d'investissement public visant à renforcer durablement les infrastructures portuaires normandes, au service de la transition énergétique, de l'emploi et de l'attractivité du territoire.

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 493 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre en construction sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Plus de 60 escales croisières par an et plus de 300 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 25 000 nuitées - 7000 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Anne Pétri-Maillard - 06 23 50 48 99 - anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr